

voir que ce parti a des idées nouvelles dans ce domaine, comme les libéraux en ont depuis bien des années.

Il y a plusieurs années, un de mes amis et collègues mettait au point un régime complet de revenus minimums garantis pour tous les Canadiens à partir du temps où ils entrent sur le marché du travail jusqu'à leur décès, joint à un régime fiscal connexe—le système plus ingénieux et, dans l'ensemble, le meilleur en son genre que j'aie jamais vu. Inutile de dire qu'il était très révolutionnaire.

Puis-je aussi signaler au député que, il y a assez longtemps déjà, un gouvernement libéral a songé à l'impôt négatif sur le revenu lorsqu'il a présenté son projet de loi sur les allocations familiales. Ces allocations sont vraiment versées à ceux dont le revenu n'est pas imposable. En somme, la loi de l'impôt sur le revenu renfermait une disposition semblable aux allocations familiales de nombreuses années avant l'entrée en vigueur de ces allocations. En réalité, l'allocation familiale est une extension d'un versement relatif aux enfants destinée à abaisser le niveau du revenu imposable. C'était la première fois que le gouvernement libéral appliquait le principe de l'impôt négatif sur le revenu, il y a de cela nombre d'années. Au début, ces allocations tenaient lieu des déductions relatives aux enfants. L'administration de ces versements est devenue quelque peu floue, mais le principe fondamental y demeure: une allocation familiale est versée aux gens, que leur revenu soit imposable ou non.

Je n'ai pas l'intention de prédire le contenu du budget, mais j'espère le présenter bientôt. Je tiens à assurer à l'honorable député qu'à mon avis, et c'est aussi celui du gouvernement libéral actuel, toute la politique publique au Canada devrait être destinée à fournir à tous les citoyens, indépendamment de leurs moyens de subsistance ou de leur condition, un revenu suffisant. Je doute vraiment que la méthode de l'impôt négatif sur le revenu soit la meilleure dans toutes les circonstances pour régler ce problème mais, comme l'a dit lui-même le député, il existe d'autres moyens tous destinés à atteindre le même but.

QUESTIONS OUVRIÈRES—DÉCLARATION AU
SUJET DE L'ÂGE DE LA RETRAITE
DANS L'INDUSTRIE

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Comme je suis un de ces membres vieux jeu du Nouveau parti démocratique, j'ai été [L'hon. M. Sharp.]

scandalisé et étonné lorsque j'ai reçu des lettres des syndicalistes de Kootenay-Est qui m'ont appris qu'ils avaient entendu parler à la radio d'une entrevue accordée par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports au sujet de la limite d'âge à laquelle une personne peut travailler. Ils étaient inquiets à ce sujet, comme je l'étais moi-même, et ils m'ont demandé de poser une question au ministre à la Chambre, afin de savoir si cette déclaration représentait la ligne de conduite du gouvernement.

Le 24 février, comme en fait foi le hansard à la page 1705, j'ai posé à ce sujet au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration la question suivante:

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; elle est fondée sur une nouvelle communiquée à la radio, aux gens de Kootenay-Est, par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports. On m'apprend qu'il a préconisé que les ouvriers de l'industrie devraient pouvoir continuer à travailler jusqu'à l'âge de 67 ans. Le ministre dirait-il à la Chambre si c'est là la politique du gouvernement?

A ce moment-là, Votre Honneur a dit qu'il serait préférable de poser cette question à cette heure-ci.

Cette nouvelle m'a grandement surpris, car le secrétaire parlementaire a été pendant longtemps membre ou représentant d'un syndicat. Il connaît sûrement les efforts que tentent les syndicats ouvriers en vue de réduire l'âge de la retraite de 65 à 60 ans, afin de répondre aux aspirations légitimes des travailleurs en général, et en vue de s'adapter aux conditions changeantes que suscitent actuellement les progrès rapides de l'automatisation, et ainsi de suite.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que je pose cette question au ministre. Je suis très heureux de constater ce soir la présence du secrétaire parlementaire et il nous fournira sans doute une explication au sujet de cette nouvelle étrange qu'il aurait communiquée aux gens de Kootenay-Est.

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme il était impossible au futur ministre de la Main-d'œuvre d'être parmi nous à cette heure tardive, il m'a demandé de répondre au député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Essentiellement, bien sûr, je parlais en mon nom personnel au cours d'une interview pendant une émission ordinaire aux gens de Kootenay-Est. J'ai parfois le plaisir et l'honneur de parler aux gens de Kootenay-Ouest. Je crois que l'interview est aussi diffusée dans Kootenay-Ouest, et je ne m'en excuse pas.